

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueils Loisirs Périscolaires



2026~2027

Table des matières

Les volontés éducatives de la Municipalité	3
Définition du champ d'intervention	4
LE PROJET PEDAGOGIQUE	6
Caractéristiques des publics accueillis	6
Les priorités du Service Enfance Jeunesse	7
Cadre et règles de fonctionnement	7
Les principaux objectifs pédagogiques	8
Garantir le bien-être et la sécurité des enfants et des jeunes	8
Faire de l'enfant et du jeune un acteur de ses loisirs	8
Favoriser la socialisation et le vivre-ensemble.....	8
Développer l'autonomie et la responsabilisation	9
Favoriser l'épanouissement et le développement des potentialités	9
L'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap	10
Homogénéisation du projet éducatif sur l'ensemble des temps Accueils Loisirs de l'enfance à la jeunesse sur la base du triptyque.....	11
Homogénéisation du projet éducatif	11
Articulation des activités périscolaires et extrascolaires	11
Les spécificités de l'animation du temps périscolaire : du matin, du midi, du soir et des mercredis scolaires	13
Accueil périscolaire du matin	13
Pause méridienne et restauration scolaire	14
Accueil périscolaire du soir	16
Les études accompagnées	17
Plan Mercredi	19
Les temps d'animation du mercredi matin	19
Les temps d'animation du mercredi après-midi.....	20
Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet pédagogique :	22
L'équipe d'animation	23
Les emplois du temps	24
Les locaux :	25
Lieux d'accueil et d'animation.....	25
1. Groupe scolaire Beaudonnat	25
2. Groupe scolaire Vercingétorix.....	26
Les outils d'animation :	27

Les volontés éducatives de la Municipalité

La ville d'Aubière a décidé de conduire une ambitieuse politique enfance jeunesse dont la **finalité est d'accompagner chaque enfant vers la maturité d'un(e) adulte responsable, épanoui(e) et citoyen(ne).**

La mise en œuvre de ce programme s'appuie principalement sur des actions éducatives telles que décrites dans le **Projet Éducatif de Territoire et son Plan Mercredi.**

Ces deux outils offrent la possibilité de poser les jalons indispensables à la mise en œuvre des propositions éducatives, cohérentes et complémentaires des composantes scolaires et familiales, par la prise en compte de la pluralité des acteurs, des usagers dans l'espace commun qu'est le territoire.

Pour atteindre cette finalité est proposé de

- **Donner à chaque citoyen en devenir la possibilité d'être acteur de son parcours par l'élargissement de la connaissance.**
- **Réduire, de façon solidaire et collective, les inégalités avec une attention particulière à destination des enfants socialement défavorisés.**
- **Répondre de manière adaptée aux difficultés liées à la vie en collectivité, aux harcèlements, aux incivilités.**

Dans le cadre du Projet Éducatif Territorial, les élus souhaitent proposer une démarche respectueuse du rythme de l'enfant et adaptée à leurs besoins, à savoir :

- Agir en complémentarité avec les enseignants et les parents.
- Favoriser l'accès de tous les enfants aux loisirs, à l'expérimentation par la découverte de multiples domaines aussi bien culturels, artistiques que sportifs.
- Mutualiser les moyens et les interventions au-delà du territoire communal.
- Procéder à des évaluations régulières pour garantir la qualité des prestations et faire évoluer les organisations.
- Densifier et fluidifier la continuité éducative entre les différents acteurs du territoire.

Les moyens humains seront adaptés aux besoins des enfants, en termes de compétences et de savoir être, confortés par des effectifs stabilisés permettant aussi de déprécier les emplois d'animateurs.

Définition du champ d'intervention

Philosophie de l'Éducation Populaire

La philosophie de l'Éducation Populaire s'inscrit dans les fondements de la République et vise à **favoriser l'évolution des individus et de la société en dehors des cadres d'apprentissage traditionnels**. Elle développe les capacités à **vivre ensemble, à proposer ses idées, à s'exprimer, à écouter, à s'impliquer, à se forger une opinion et à agir de manière individuelle et collective**.

Elle repose sur le principe d'**éducabilité**, selon lequel tout individu peut apprendre, progresser et s'émanciper pour devenir une personne autonome, libre et relationnelle. Ce postulat confère à l'éducateur une **grande responsabilité** dans l'accompagnement des enfants et jeunes.

L'éducation et ses formes

L'animation socioculturelle est porteuse de valeurs éducatives : **transmission de valeurs, apprentissage du respect d'autrui et socialisation**. Ces apprentissages sont **complémentaires à ceux de l'école et de la famille**.

- **Éducation formelle** : apprentissage intentionnel dans le cadre du système éducatif, conduisant souvent à une certification.
- **Éducation non formelle** : activités complémentaires à l'enseignement formel, garantissant l'accès à l'éducation pour tous.
- **Éducation informelle** : apprentissages issus de la vie quotidienne, familiale ou des loisirs.

Comme le souligne Paulo Freire : « Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. » Et Philippe Meirieu précise : « Complémentarité signifie repérage des fonctions spécifiques de chaque éducateur et la manière dont elles s'agencent pour ouvrir un espace à l'expression d'un sujet. »

L'accessibilité

L'accès aux espaces d'accueil, de loisirs et de vie des mineurs se décline en plusieurs dimensions :

- **Accessibilité sociale** : permettre aux familles les plus fragiles de participer aux activités éducatives.
- **Accessibilité physique et géographique** : garantir, quel que soit le handicap ou le lieu de résidence, l'accès à des services de proximité, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005.
- **Accessibilité culturelle** : permettre à tous, indépendamment des origines ou du niveau de vie, d'accéder à l'information et aux espaces culturels de la ville.

Ces principes s'appuient sur deux piliers essentiels :

1. Une stratégie d'**accessibilité universelle**, généralisée à tous les domaines de la vie sociale (éducation, emploi, transports, santé...), pour permettre l'accès à tout pour tous.
2. La reconnaissance d'un **droit individuel à la compensation des surcoûts liés au handicap**.

Articulation du PEDT avec la Convention Territoriale Globale (CTG) – CAF

Le **Projet Éducatif de Territoire (PEDT) d'Aubière** s'inscrit dans le cadre de la **Convention Territoriale Globale (CTG)**, couvrant les trois communes du canton : Aubière, Pérignat-Lès-Sarliève et Romagnat. La CTG, actuellement en cours de **renouvellement sur l'année 2026**, constitue un cadre privilégié pour coordonner les actions éducatives et sociales à l'échelle territoriale. L'intégration du PEDT dans cette dynamique favorise :

- la **continuité éducative des enfants sur l'ensemble des temps de vie** ;
- l'**optimisation des moyens et ressources mobilisés par les communes et la CAF** ;
- une **cohérence renforcée entre les différents acteurs éducatifs du territoire**.

La Caisse d'Allocations Familiales –



Dans le cadre de sa politique en faveur du temps libre des enfants et des jeunes, la Caf du Puy-de-Dôme (Caf 63) soutient et accompagne le développement ainsi que le fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville d'Aubière, qu'ils relèvent des temps périscolaires ou extrascolaires.

À ce titre, les accueils de loisirs municipaux doivent être déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES 63) et se conformer aux exigences réglementaires en vigueur.

Dès lors qu'ils respectent les obligations relatives à la protection des mineurs, telles que définies par le Code de l'action sociale et des familles, et qu'ils intègrent les dispositions issues du décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les règles applicables aux accueils de loisirs, ces structures peuvent bénéficier de la prestation de service « Accueil de loisirs » versée par la Caf.

La Caf veille notamment au respect des critères définis par la Cnaf, parmi lesquels :

- une ouverture à tous favorisant la mixité sociale ;
- une accessibilité financière pour les familles, grâce à une tarification modulée selon les ressources ;
- une implantation territoriale adaptée aux besoins identifiés ;
- l'élaboration d'un projet éducatif obligatoire, respectant un principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse, et intégrant la place des parents.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap au sein des ALSH et des accueils de jeunes, la Caf 63 a mis en place une aide financière complémentaire à la prestation de service ordinaire : le Complément Inclusion Handicap (CIH).

Enfin, depuis décembre 2022, et reconduite à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de cinq ans, la Caf 63 et la Ville d'Aubière ont renforcé leur partenariat à travers la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) à l'échelle du canton. Cette démarche vise à améliorer la cohérence, la coordination et l'efficacité des services proposés aux habitants. Fondée sur un diagnostic partagé des besoins, la CTG couvre plusieurs champs d'intervention : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale ainsi que l'accès aux droits.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

Caractéristiques des publics accueillis

Enfants de 3 à 5 ans

Physique :

L'enfant est en pleine découverte de son corps. Il a un fort besoin de mouvement alterné avec des temps calmes. Il ne maîtrise pas encore sa force et développe progressivement sa motricité fine et globale. Il nécessite un rythme de vie régulier et est en phase d'apprentissage de l'hygiène et de la propreté.

Psychologique et intellectuel :

L'enfant construit son identité et son caractère, souvent marqué par des phases d'opposition ("non", "je ne veux pas"). Son temps d'attention est court. L'imaginaire occupe une place centrale dans son développement. Il acquiert le langage, développe sa mémoire et sa curiosité, et commence à exercer un contrôle de soi. Il a besoin de repères stables et sécurisants.

Affectif :

Très attaché à l'adulte, il est sensible au regard porté sur lui et a besoin d'un cadre juste et rassurant. Les objets transitionnels (doudou) sont importants. Il exprime des émotions sincères, sans filtre, et a besoin d'explications pour comprendre les règles et les limites.

Social :

Il découvre la séparation avec le cadre familial et s'initie à la vie en collectivité. Il développe progressivement son autonomie, aime aider et imite les comportements observés, notamment ceux de son environnement familial.

Enfants de 6 à 10 ans

Physique :

L'enfant développe ses capacités physiques et sa dextérité. Son endurance et sa concentration augmentent. Le besoin de dépense physique reste important. L'équilibre de vie (sommeil, alimentation) est essentiel.

Psychologique et intellectuel :

L'enfant entre dans une phase de structuration de la pensée logique ("âge du pourquoi"). Il distingue le réel de l'imaginaire. Il développe l'esprit de compétition et peut expérimenter le mensonge. Il est confronté à la peur de l'échec et apprend à gérer son temps. Les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture) prennent une place importante.

Affectif :

Très sensible à la notion de justice, il peut se montrer susceptible. Il s'identifie aux adultes tout en affirmant sa personnalité, parfois dans l'opposition. Il a besoin de reconnaissance, de réassurance et d'échanges avec ses pairs, tout en recherchant une certaine discrétion dans l'expression de ses émotions.

Social :

Il gagne en autonomie et en capacité à respecter des règles. L'appartenance au groupe devient essentielle, souvent par affinités (notamment de même sexe). Il apprécie les jeux collectifs, coopératifs ou compétitifs, et cherche à affirmer son individualité.

Les priorités du Service Enfance Jeunesse

Vis-à-vis des enfants

- Placer systématiquement l'intérêt de l'enfant au cœur des décisions.
- Garantir en toutes circonstances sa sécurité physique, morale, affective et matérielle.
- Favoriser la participation active des enfants en valorisant leurs idées et leur expression.
- Accorder une importance éducative aux temps de vie quotidienne au même titre qu'aux activités.
- Promouvoir une alimentation de qualité dans une démarche éducative.
- Accompagner l'enfant vers l'autonomie et la responsabilisation, dans le respect de son âge et de ses capacités.

Vis-à-vis de l'équipe

- Favoriser un climat de travail respectueux, basé sur des valeurs partagées.
- Valoriser les compétences individuelles au service du collectif.
- Donner du sens aux actions de chacun à travers un projet pédagogique évolutif.
- S'appuyer sur les principes des 6 C : Compétence, Complémentarité, Concertation, Cohérence, Cohésion, Convivialité.
- Mettre en place des temps d'échanges réguliers, constructifs et adaptés.
- Veiller au respect des locaux, du matériel et de l'environnement.

Cadre et règles de fonctionnement

Pour les adultes

Sont strictement interdits :

- Toute forme de maltraitance envers un enfant (physique ou psychologique), entraînant une procédure disciplinaire immédiate, pouvant aller jusqu'au licenciement et un signalement aux autorités compétentes.
- La consommation de drogues, sur ou en dehors du temps de travail sur le lieu d'accueil.
- Le fait de fumer en présence des enfants ou dans les locaux.
- L'état d'ébriété sur le lieu de travail.

Pour les enfants et les jeunes

Tout comportement mettant en danger l'enfant lui-même, les autres enfants ou les adultes, ou incompatible avec la vie en collectivité, pourra faire l'objet de mesures éducatives adaptées, pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive.

Les principaux objectifs pédagogiques

Garantir le bien-être et la sécurité des enfants et des jeunes

Garantir, durant toute la prise en charge, la sécurité physique, affective, morale et matérielle ainsi que le bien-être de chaque enfant et jeune.

Moyens de mise en œuvre :

- Assurer à tout moment la localisation des enfants (communication permanente entre enfants, animateurs et direction).
- Connaître chaque enfant (capacités, besoins, limites, particularités).
- Être à l'écoute des besoins, des envies et des difficultés (santé, contexte familial, etc.).
- Proposer des activités adaptées aux âges et aux rythmes.
- Veiller à l'aménagement des espaces, à l'hygiène et au matériel.
- Prévenir et réguler les rapports de domination (lutte contre les phénomènes d'exclusion ou de « bouc émissaire »).
- Respecter les valeurs et les identités de chaque enfant.
- Adopter une posture professionnelle adaptée, consciente de la responsabilité éducative et de l'autorité exercée.

Faire de l'enfant et du jeune un acteur de ses loisirs

Le temps d'animation doit constituer un véritable temps de loisirs, distinct du cadre scolaire, tout en s'inscrivant dans une continuité éducative cohérente.

Moyens de mise en œuvre :

- Respecter les rythmes individuels (alternance activité/repos).
- Permettre le libre choix des activités et favoriser les initiatives des enfants.
- Proposer des projets d'animation construits, adaptés et évaluables.
- Favoriser le jeu, la créativité et le plaisir comme leviers d'apprentissage.
- Valoriser la réussite tout en accompagnant l'acceptation de l'échec.
- Adapter les postures éducatives selon les temps (périscolaire vs extrascolaire) tout en garantissant un cadre cohérent.

Favoriser la socialisation et le vivre-ensemble

Permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein du groupe et de se construire dans un cadre collectif sécurisant.

Moyens de mise en œuvre :

- Organiser les groupes par tranches d'âge tout en restant souple selon les capacités et les besoins.
- Garantir l'inclusion de chaque enfant, quelles que soient ses différences.
- Porter une attention individualisée à chacun.
- Reconnaître les affinités et favoriser l'équilibre entre intérêt individuel et collectif.
- Encourager les échanges formels et informels (temps de parole, repas, activités).
- Co-construire des règles de vie claires, évolutives et comprises de tous.
- Assurer un cadre éducatif structurant, avec des règles respectées et des sanctions adaptées si nécessaire.
- Accompagner les équipes dans la gestion de l'autorité (soutien de la direction).

- Développer une coéducation avec les familles basée sur le dialogue, la confiance et la transparence.

Développer l'autonomie et la responsabilisation

Accompagner progressivement chaque enfant vers l'autonomie, en tenant compte de son âge et de ses capacités.

Moyens de mise en œuvre :

- Encourager les gestes du quotidien (hygiène, habillage, repas...).
- Favoriser l'expression des envies et la participation aux projets.
- Mettre en place des espaces d'expression (conseils d'enfants, forums...).
- Construire des règles de vie positives et compréhensibles.
- Sensibiliser au respect des personnes, des lieux et du matériel.
- Positionner l'adulte comme accompagnateur dans les apprentissages.

Favoriser l'épanouissement et le développement des potentialités

Permettre à chaque enfant de s'épanouir en découvrant et en développant ses capacités.

Moyens de mise en œuvre :

- Proposer des activités variées (sportives, culturelles, artistiques, scientifiques).
- Inscrire les actions dans des projets porteurs de sens.
- Valoriser la créativité, l'imaginaire et le plaisir.
- Mettre en valeur les réussites et les progrès individuels.
- Exploiter les ressources de l'environnement (locaux, territoire, partenaires).
- Impliquer les enfants dans l'aménagement des espaces.
- Limiter les activités de simple consommation au profit de démarches actives et éducatives.

L'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap

Les accueils de loisirs de la commune s'inscrivent dans une démarche inclusive, permettant l'accueil d'enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Objectifs :

- Répondre aux besoins des familles en matière d'accueil.
- Favoriser l'inclusion dans les temps collectifs.
- Permettre le vivre-ensemble dans le respect des valeurs éducatives.

Moyens mis en œuvre :

En direction des équipes :

- Définir clairement le rôle et le positionnement de l'animateur.
- Sensibiliser et accompagner les équipes.
- Adapter les activités pour permettre la participation de tous.
- Mettre en place les moyens humains nécessaires pour un accompagnement sécurisé et rassurant pour tous.

En direction des familles :

- Accueillir, écouter et associer les familles au projet d'accueil.
- Proposer un cadre rassurant et adapté.

Organisation :

- Rencontre préalable avec la famille pour identifier les besoins.
- Présentation de la structure, du projet et de l'équipe.
- Préparation de l'accueil avec l'équipe (rôles, adaptations, organisation).
- Ajustement des pratiques pour garantir l'inclusion effective de l'enfant.

Évaluation :

- Mise en place d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.
- Évaluation à chaque période (notamment vacances).
- Prise en compte du ressenti de l'enfant, de la famille et de l'équipe.

Homogénéisation du projet éducatif sur l'ensemble des temps Accueils Loisirs de l'enfance à la jeunesse sur la base du triptyque.



Homogénéisation du projet éducatif

Le PEDT permet d'assurer **une cohérence entre les différents temps de vie de l'enfant** (scolaires, périscolaires et extrascolaires), en définissant des orientations éducatives communes. Il favorise la complémentarité des actions menées par les équipes éducatives et partenaires, afin de proposer aux enfants et aux jeunes un accompagnement éducatif structuré, lisible et continu sur l'ensemble de leurs temps de vie.

Articulation des activités périscolaires et extrascolaires

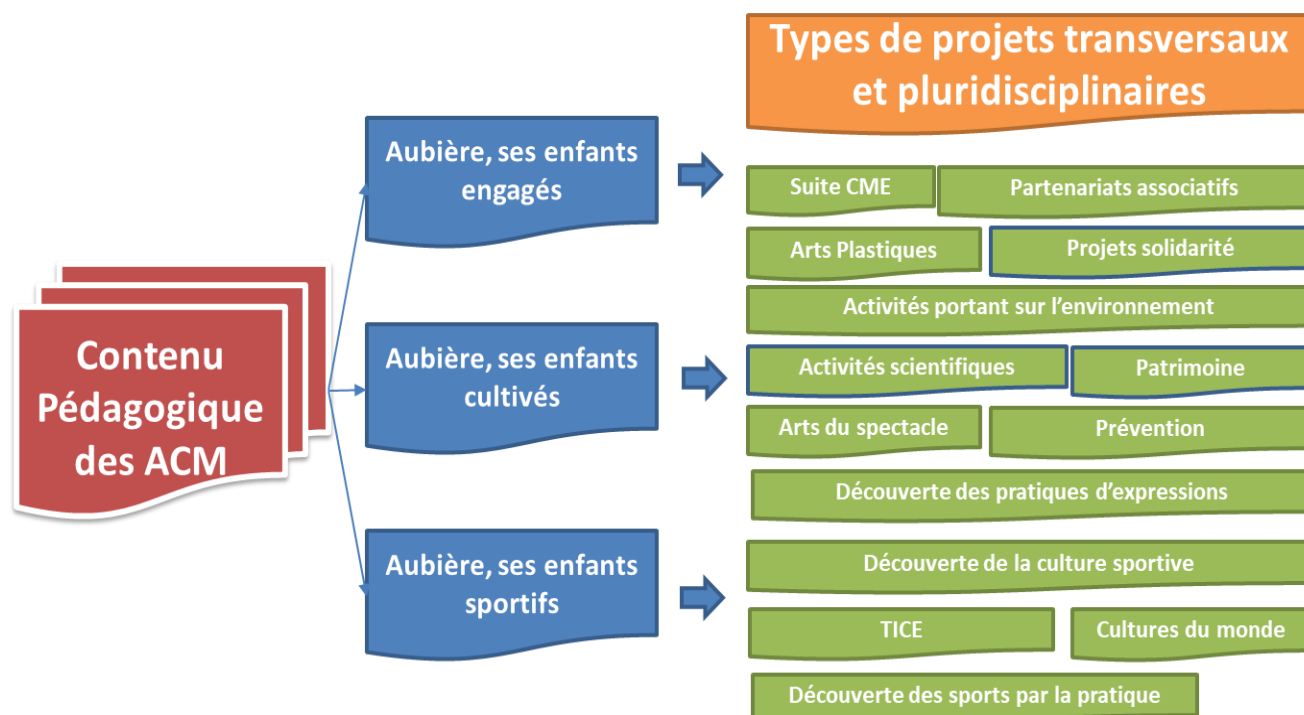
Cohérence avec les projets des écoles et établissements

Les activités périscolaires et extrascolaires sont articulées avec **les projets d'école dans une logique de complémentarité éducative**. Les équipes du service Enfance-Jeunesse entretiennent des échanges réguliers et quotidiens avec les directeurs d'école et les enseignants afin de favoriser l'émergence de projets communs, en cohérence avec les besoins, les envies et le rythme des enfants.

Articulation avec les activités extrascolaires

La programmation des activités **tient compte de l'offre socio-éducative existante** sur la commune afin d'éviter les doublons et de favoriser la complémentarité des propositions. L'accueil de loisirs intervient sur les temps périscolaires et extrascolaires dans une logique de continuité éducative, garantissant une cohérence des pratiques et des objectifs éducatifs sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

Le choix des activités proposées aux enfants a été réalisé en tenant compte de l'offre d'activités socio-éducatives existantes sur la commune. De plus, l'intervention de l'accueil de loisirs, à la fois dans le temps extrascolaire et périscolaire, participe à cette articulation en offrant une forme de continuité éducative autour du triptyque suivant :



Exemples :

CULTURE ET PATRIMOINE	Arts du spectacle	- En partenariat avec le Carré des Arts : création d'un spectacle qui sera présenté en fin d'année scolaire au Carré des arts : danse, chants, théâtre,... - Rencontres/ateliers avec les compagnies reçues au Carré des Arts
	Arts plastiques	- En partenariat avec le Carré des Arts : création et montage d'une exposition par les enfants - Rencontres/ateliers avec les artistes reçus au Carré des Arts - Atelier couture - Arts plastiques en suivant les saisons
	Découverte du patrimoine	- Découverte du patrimoine local, en lien avec des associations type ASCA, ou ENS,
	Autour du Livre et de la lecture	- En partenariat avec la médiathèque : visite de la médiathèque - création et édition d'un journal des enfants - Aménagement de la bibliothèque de l'école (à voir avec enseignants de Beaudonnat)
	Multimédia	- Vidéo : stop motion, court-métrage... - Photo : participation à des concours ? - Informatique
SOLIDARITE ET CITOYENNETE	CME	- Lien entre les jeunes élus et les enfants des écoles, devoir de mémoire
	Projets solidaires	- Téléthon - Box solidaires
	Projet éco-citoyenneté	- Projet de réduction des déchets à l'accueil de loisirs - Projet de communication autour du développement durable auprès de la population, mise en place de nettoyages participatifs...
	Autour du Bien-vivre Ensemble	- travail sur le harcèlement scolaire : création de sentinelles à l'image du collège, participation au concours Non au Harcèlement, le respect...
SPORTS ET ACTIVITES PHYSIQUES	Projet Terre de jeux 2024	- Programme élaboré par les Etaps axé sur les sports collectifs, l'adresse et le développement de la motricité : handball, basket, les arts du cirque, tennis, les nouveaux sports et ceux peu connus mais qui méritent de l'être....
	Découverte des associations sportives locales	

Les spécificités de l'animation du temps périscolaire : du matin, du midi, du soir et des mercredis scolaires.

Lieux d'accueil et d'animation

Groupe scolaire Beaudonnat*
Maternelle & Élémentaire

6 rue Beaudonnat
63170 AUBIERE

Groupe scolaire Vercingétorix*
Maternelle & Élémentaire

18 rue Vercingétorix
63170 AUBIERE

Accueil périscolaire du matin

Contenu

L'accueil périscolaire du matin constitue un temps de transition entre la sphère familiale et le temps scolaire. Il se veut calme, rassurant et adapté au rythme de l'enfant.

Des activités douces y sont proposées : jeux libres ou encadrés, lecture, coloriage, échanges informels, etc.

Cet accueil est assuré par :

- les ATSEM pour les enfants scolarisés en maternelle ;
- les agents d'animation pour les enfants scolarisés en élémentaire.

Jours et horaires

L'accueil est organisé tous les jours de la semaine, de **7h25 à 8h25**.

Tarification

Les tarifs sont définis selon une grille tarifaire consultable sur le site internet de la mairie ou au Guichet Enfance Jeunesse.

Modalités de réservation

Deux types d'inscription sont proposés :

- une fréquentation régulière (à l'année ou au mois) ;
- une fréquentation occasionnelle ou exceptionnelle (selon les modalités précisées dans la fiche d'inscription).

Les réservations occasionnelles peuvent être effectuées en cours d'année :

- via le portail famille ;
- par téléphone ;
- ou par courriel.

Elles doivent être réalisées **au plus tard le dimanche à minuit sur le portail famille précédant la semaine concernée.**
(Vendredi 17h pour le lundi matin)

Passé ce délai, une demande devra être adressée par mail au Guichet Enfance Jeunesse, sans garantie de prise en compte.

Par ailleurs, à compter de **trois présences ou réservations dans le mois**, l'inscription bascule automatiquement vers un forfait périscolaire.

Toute réservation hors délai ne pourra être prise en compte, et l'enfant ne pourra pas être accueilli sur ce temps.

Pause méridienne et restauration scolaire

Contenu et objectifs

La pause méridienne constitue un temps éducatif à part entière, alliant restauration, détente et activités. Elle vise à offrir aux enfants un cadre sécurisant, convivial et adapté à leurs besoins.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Permettre aux enfants de prendre leur repas dans des conditions optimales (qualité des repas, organisation du service, encadrement, hygiène des locaux).
- Favoriser la découverte d'activités culturelles, sportives et ludiques.
- Développer l'autonomie, la socialisation et le sens des responsabilités dans un cadre convivial.
- Respecter au mieux les rythmes de vie des enfants.

Encadrement

Les temps de pause méridienne sont assurés par :

- des équipes mixtes composées d'ATSEM et d'animateurs pour les enfants de maternelle ;
- des équipes mixtes composées d'agents d'animation pour les enfants en élémentaire.

Organisation

Le service de restauration scolaire s'inscrit dans le temps périscolaire et comprend :

- l'accueil des enfants,
- le temps du repas,
- les temps d'animation avant et après le repas.

Il se déroule sur une plage horaire de **11h30 à 13h30**.

Les enfants inscrits au restaurant scolaire doivent rester dans l'enceinte de l'établissement, sauf dérogation spécifique prévue dans les modalités d'accueil.

Restauration et qualité alimentaire

La municipalité s'inscrit dans une démarche de qualité responsable concernant la préparation des repas.

Les menus sont consultables :

- sur le site internet de la commune ;
- sur les panneaux d'affichage des écoles & Guichet Enfance Jeunesse

Jours et horaires

Le service est assuré les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30** (cf. annexe des emplois du temps).

Tarification

Les tarifs sont fixés selon une grille consultable sur le site internet de la mairie & Guichet Enfance Jeunesse

Modalités de réservation et d'annulation

Deux modes d'inscription sont possibles :

- une fréquentation régulière ;
- une fréquentation occasionnelle ou exceptionnelle.

Les réservations et annulations doivent être effectuées :

- au plus tard le **dimanche à minuit précédant la semaine concernée**,
- prioritairement via le portail famille,
- ou à défaut par mail ou téléphone avant 9h le jour même.

Passé ce délai, les demandes doivent être adressées au Guichet Enfance Jeunesse, sans garantie de prise en compte.

- En cas de réservation hors délai : l'enfant ne pourra pas être accueilli.
- En cas d'annulation hors délai : le repas sera facturé.
- En cas de maladie (absence scolaire) : le repas ne sera pas facturé.

Temps d'animation périscolaire

En complément du temps de restauration, un temps d'animation est proposé.

Ce temps constitue un moment privilégié au cours duquel les équipes éducatives proposent :

- des animations éducatives et pédagogiques de qualité, en cohérence avec le PEDT et le projet pédagogique ;
- des **pôles d'activités** accessibles librement ou encadrés par les animateurs ;
- des interventions ponctuelles d'associations tout au long de l'année.

Ces propositions permettent aux enfants de s'exprimer, de se détendre et de s'épanouir dans un cadre structuré et adapté.

Accueil périscolaire du soir

Contenu

L'accueil périscolaire du soir constitue un temps de transition entre l'école et le retour en famille. Il vise à proposer un cadre à la fois sécurisant, détendu et adapté à l'état de fatigue des enfants.

Il comprend :

- un temps de **goûter** (non fourni par la collectivité) ;
- des **temps d'animation variés** :
 - activités libres en autonomie ;
 - activités encadrées, adaptées aux capacités, aux besoins et aux envies des enfants.

Les propositions tiennent compte du rythme de la journée scolaire et privilégient des activités favorisant la détente, l'expression et le plaisir.

L'encadrement est assuré par des **animateurs**.

Jours et horaires

L'accueil est organisé les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30**.

Les horaires détaillés sont précisés en annexe (emplois du temps).

Tarification

Les tarifs sont définis selon une grille consultable sur le site internet de la mairie.

Modalités de réservation

Deux types d'inscription sont proposés :

- une fréquentation régulière (à l'année ou au mois) ;
- une fréquentation occasionnelle ou exceptionnelle (cf. dossier d'inscription).

L'inscription régulière peut être effectuée :

- en début d'année via le dossier d'inscription ;
- ou en cours d'année auprès du Service Enfance Jeunesse.

Les réservations occasionnelles peuvent être réalisées :

- via le portail famille ;
- par téléphone ;
- ou par courriel ;

au plus tard le **dimanche à minuit précédant la semaine concernée**.

Au-delà de ce délai, les demandes doivent être adressées au Guichet Enfance Jeunesse, sans garantie de prise en compte.

À partir de **trois présences ou réservations dans le mois**, l'inscription bascule automatiquement vers un forfait périscolaire.

Toute réservation hors délai ne pourra être prise en compte, et l'enfant ne pourra pas être accueilli.

Les études accompagnées

(temps non déclaré en accueil de loisirs – 30 minutes déduites du temps déclaré)

Les études accompagnées constituent un dispositif intermédiaire entre :

- l'étude surveillée (encadrement limité, peu d'accompagnement pédagogique) ;
- et le soutien scolaire individualisé (accompagnement très rapproché).

Organisation et objectifs

- Taux d'encadrement : **1 adulte pour 18 enfants**.
- Répartition par niveaux (généralement : CP, CE, CM).
- Objectif principal : **accompagner progressivement l'enfant vers l'autonomie dans son travail personnel**.

À terme, les élèves de CM2 doivent être en capacité de gérer leurs devoirs de manière autonome en vue de leur entrée au collège.

Les enfants bénéficient d'un accompagnement méthodologique (organisation, compréhension des consignes, aide ponctuelle), sans se substituer à un soutien scolaire individualisé.

Articulation avec le périscolaire

À l'issue du temps d'étude (en moyenne **20 à 30 minutes**), les enfants rejoignent les temps d'animation du périscolaire du soir.

Dispositif d'accompagnement scolaire – partenariat Université Clermont Auvergne (UE)

Dans le cadre d'une **Unité d'Enseignement (UE)** de l'Université Clermont Auvergne (UCA), un dispositif d'accompagnement scolaire est mis en place pour les enfants scolarisés dans les écoles Beaudonnat et Vercingétorix.

Principe du dispositif

- Chaque étudiant volontaire de l'UCA accompagne **1 à 2 enfants** ciblés par les enseignants, en fonction de leurs besoins spécifiques.
- L'objectif principal est de **favoriser l'autonomie, le soutien dans les apprentissages et le suivi individualisé** des enfants.
- Ce dispositif s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les **temps d'animation périscolaires et extrascolaires**, en lien avec le projet éducatif territorial (PEDT).

Période et organisation

- **Durée** : d'octobre à avril, selon le calendrier scolaire.
- **Temps d'intervention** : séances organisées sur le temps périscolaire, selon les disponibilités des enfants et de l'étudiant.
- **Encadrement** : l'étudiant intervient sous la supervision des enseignants référents et en coordination avec l'équipe d'animation du Service Enfance-Jeunesse.

Objectifs pédagogiques

- Apporter un soutien individualisé aux enfants dans la réalisation de leurs travaux scolaires.
- Stimuler la confiance en soi et l'autonomie dans le travail.
- Développer la motivation et l'intérêt pour l'apprentissage.
- Favoriser la continuité éducative entre l'école et les activités périscolaires.

Modalités d'évaluation

- Les enseignants et l'équipe d'animation suivent régulièrement les progrès de l'enfant.
- Les étudiants complètent un **compte-rendu pédagogique** à chaque séance, permettant un suivi précis des acquisitions et des difficultés rencontrées.

Plan Mercredi

Les temps d'animation du mercredi matin

Contenu

Les temps d'animation du mercredi matin s'inscrivent en cohérence avec le Projet Éducatif Territorial (PEDT). Ils visent à répondre à l'enjeu suivant : **favoriser l'épanouissement de l'enfant en le rendant acteur, voire auteur de ses temps de loisirs.**

Les activités sont encadrées par du personnel qualifié et s'organisent autour de propositions variées :

- Ateliers créatifs et manuels
- Ateliers de découverte de l'environnement
- Activités d'arts du spectacle (cirque, théâtre...)
- Jeux collectifs
- Ateliers lecture (création de contes...)
- Ateliers de motricité (éveil corporel)
- Projets d'échange et de solidarité
- Ateliers numériques (TIC)
- Découverte des cultures

Ces activités, transversales, permettent aux enfants de s'approprier les trois axes pédagogiques suivants :

- « **Aubière, ses enfants cultivés** »
- « **Aubière, ses enfants citoyens et engagés** »
- « **Aubière, ses enfants sportifs** »

Ces temps favorisent des relations éducatives privilégiées, différentes du cadre scolaire, tout en participant à la socialisation et aux apprentissages. Ils prennent également en compte les besoins fondamentaux des enfants : se détendre, se reposer, décompresser et apprendre autrement.

Public

Enfants âgés de 3 à 10 ans (maternelles & élémentaires).

Tarification et fonctionnement

Ces temps sont inclus dans les forfaits périscolaires pour les enfants scolarisés sur les écoles publiques de la commune, à défaut une grille tarifaire spécifique est prévue.

La fréquentation est **obligatoirement régulière (à l'année ou à la période de vacances à vacances)**, les activités s'inscrivant dans une logique de projet avec une progression pédagogique, La fréquentation occasionnelle n'est donc pas possible.

Les enfants sont accueillis de 8h30 à 11h30 (accueil possible dès 7h25)

Les enfants ne peuvent pas être récupérés avant la fin du temps d'activité.

Les départs sont possibles entre **11h30 et 12h30**.

Les temps d'animation du mercredi après-midi

Contenu

Le mercredi après-midi constitue un temps de loisirs plus souple, articulé autour de différents moments de vie :

- encadrement du temps de repas (selon inscription) ;
- temps d'animation :
 - activités libres en autonomie avec accompagnement ;
 - activités dirigées adaptées aux capacités et aux envies des enfants ;
- temps de goûter (fourni) ;
- temps libre encadré en fin de journée.

Ces temps sont pensés pour respecter le rythme des enfants et favoriser la détente, le plaisir et l'épanouissement.

L'encadrement est assuré par des **animateurs**.

Jours et horaires

- Accueil à partir de **11h30-12h00 avec repas** ou **13h15 à 14h sans repas** ;
- Départs échelonnés entre **17h00 et 18h30**.

(Se référer à l'emploi du temps détaillé en annexe.)

Tarification

Les tarifs sont définis selon une grille consultable sur le site internet de la mairie & Guichet Enfance Jeunesse

Modalités de réservation

Deux types d'inscription sont proposés :

- une fréquentation régulière (année ou mensuelle) ;
- une fréquentation occasionnelle ou exceptionnelle.

L'inscription régulière peut être effectuée :

- en début d'année via le dossier d'inscription ;
- ou en cours d'année auprès du Service Enfance Jeunesse.

Les réservations occasionnelles peuvent être réalisées :

- via le portail famille ;
- par téléphone ;
- ou par courriel ;

au plus tard le dimanche sur le portail famille ou au plus tard le lundi de la semaine concernée (48 heures avant le jour J : mercredi après-midi).

Au-delà de ce délai, les demandes doivent être adressées au Guichet Enfance Jeunesse, sans garantie de prise en compte

L'ensemble des animations proposées s'inscrit dans une démarche de projet, conforme aux méthodologies transmises dans le cadre des formations professionnelles telles que le CQP ou le BPJEPS.

Chaque action repose sur :

- **un diagnostic préalable des besoins et des attentes des publics ;**
- **la définition d'objectifs pédagogiques adaptés ;**
- **la mise en œuvre d'outils d'évaluation permettant d'analyser les actions menées.**

Les outils utilisés sont présentés en annexe.

Ces phases de préparation, de mise en œuvre et d'évaluation font l'objet d'échanges réguliers entre la direction de l'ACM et les équipes d'animation, afin de garantir la cohérence et l'amélioration continue des pratiques.

Par ailleurs, dans une logique d'évaluation globale du service, un questionnaire de satisfaction est proposé chaque année, au cours du mois de juin, auprès des enfants et de leurs familles. Ce dispositif permet de recueillir leurs retours et d'adapter les actions en conséquence.

Eléments prévus dans le bilan/évaluation du projet pédagogique :

✓ Indicateurs proposés

Objectifs visés	Indicateurs
Vérifier la cohérence des actions avec les trois grandes valeurs et finalités du Projet Éducatif Aubiérois.	Compte-rendu réunions
Analyser les résultats des actions au regard des objectifs éducatifs poursuivis.	Nombre d'enfants, assiduité, questionnaire de satisfaction Suivi des fiches projet et d'activité
Accroître leur bien-être et leur épanouissement tout en garantissant leur sécurité physique, affective et morale, pendant le temps de présence des enfants dans les établissements scolaires.	Taux d'accidentologie, formalisation des incidents et les mesures correctives Suivi de la formation des agents Premier secours et autres
Lutter contre les inégalités d'accès à la culture et aux pratiques d'expression et du sport	Questionnaire le taux d'usage du Pass'Activités
Favoriser le bien vivre ensemble à l'école par la connaissance, la compréhension et le respect des règles de vie en collectivité.	Relevé d'incidents et des mesures correctives
Vérifier la pertinence des actions au regard de la nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles communales, de l'emplacement des temps périscolaires dans l'emploi du temps des élèves, des locaux et personnels mis à disposition par la commune et de la possibilité offerte à tous les élèves. Favoriser le bien vivre ensemble à l'école par la connaissance, la compréhension et le respect des règles de vie en collectivité.	Questionnaire à l'ensemble des acteurs éducatifs

L'équipe d'animation

Une **équipe permanente** encadre les enfants sur l'ensemble de la journée (matin, midi, soir) ainsi que le mercredi. Le nombre d'animateurs mobilisés varie en fonction des besoins réels d'encadrement et pas seulement au regard du nombre d'enfants présents.

Chaque animateur prépare ses activités conformément aux orientations définies par ce document. Il doit disposer du **matériel nécessaire et adapté** le jour de l'activité, et occupe ainsi un rôle précis au sein de l'équipe.

Composition de l'équipe

L'équipe est composée d'animateurs aux profils variés :

- **Animateurs diplômés** : BPJEPS, CQP, BAFA...
- **Stagiaires** : BAFA, CAP, BPJEPS, CQP...
- **Personnel non diplômé** : ayant une expérience auprès d'enfants ou une compétence particulière utile au projet pédagogique (dans la limite réglementaire).

Temps de préparation et d'évaluation

Afin d'assurer la cohérence et la qualité des actions éducatives, chaque animateur bénéficie d'environ **150 à 200 heures annuelles** dédiées à la préparation et à l'évaluation des activités.

Ces temps comprennent notamment :

- l'appropriation et la mise en œuvre du projet pédagogique ;
- la préparation des fiches projet et fiches activité (voir annexe) ;
- des temps d'échanges de pratiques et de formation (interne et externe) ;
- l'évaluation des actions menées (outils en annexe) ;
- la coordination des équipes et l'organisation du travail ;
- la préparation logistique du matériel et des espaces d'activités.

Ces dispositifs garantissent une **cohérence pédagogique**, un suivi adapté des enfants et un développement continu des compétences de l'équipe.

Les emplois du temps

BEAUDONNAT & VERCINGETORIX – Scolaire et Périscolaire (temps déclarés Accueil loisirs en jaune)

Attention : la prise en charge des élèves se fait, en période scolaire, 10 minutes avant l'entrée en classe officielle.

Emploi du temps scolaire et périscolaire maternelle

Beaumont & Vercingétorix ~ à compter de septembre 2023

	07:25	08:25		11:30		13:30		16:30		18:30
lundi	Périscolaire	Enseignement		Animation Pause méridienne	Enseignement		Périscolaire			
mardi	Périscolaire	Enseignement		Animation Pause méridienne	Enseignement		Périscolaire			
mercredi	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Pause méridienne Périscolaire + Après-midi ou après-midi uniquement					
	Sur le groupe scolaire Beaumont PLAN MERCREDI									
jeudi	Périscolaire	Enseignement		Animation Pause méridienne	Enseignement		Périscolaire			
vendredi	Périscolaire	Enseignement		Animation Pause méridienne	Enseignement		Périscolaire			

Emploi du temps scolaire et périscolaire Elémentaire

Beaumont & Vercingétorix ~ à compter de septembre 2023

	07:25	08:25		11:30		13:30		16:30	17h-17h30	17h30-18h00	18:30
lundi	Périscolaire	Enseignement	Animation	Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire					
						Péri	Etudes	retour en péri	Péri		
	07:25	08:25		11:30		13:30		16:30	17h-17h30	17h30-18h00	18:30
mardi	Périscolaire	Enseignement	Animation	Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire					
						Péri	Etudes	retour en péri	Péri		
mercredi	07:25	08:25		11:30	12:30						18:30
	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Pause méridienne Périscolaire + Après-midi			<u>OU</u>	Après-midi uniquement		
	Sur le groupe scolaire Beaudonnat										
	PLAN MERCREDI										
	07:25	08:25		11:30		13:30		16:30	17h-17h30	17h30-18h00	18:30
jeudi	Périscolaire	Enseignement	Animation	Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire					
						Péri	Etudes	retour en péri	Péri		
	07:25	08:25		11:30		13:30		16:30	17h-18h		18:30
vendredi	Périscolaire	Enseignement	Animation	Pause méridienne	Enseignement	Périscolaire					

Hors Accueil loisirs : 1/2h sur les temps études déduite (temps présentiel moyen en études)

Les locaux :

Lieux d'accueil et d'animation

Les accueils et animations se déroulent principalement dans les **groupes scolaires Beaudonnat et Vercingétorix**, ainsi que dans des infrastructures annexes à proximité. Toutes les installations répondent aux normes en vigueur : sécurité incendie, PPMS, accessibilité pour tous, y compris les enfants en situation de handicap.

1. Groupe scolaire Beaudonnat

Maternelle

- Salle de motricité divisible en deux.
- Selon les effectifs : salle de peinture et salles de classes.
- Sanitaires adaptés aux âges et aux besoins spécifiques (handicap inclus).
- Cour équipée de jeux adaptés aux enfants.
- Salle de sieste et repos.

Élémentaire

- Deux préaux couverts et chauffés.
- Selon les effectifs et la nature des activités :
 - Bibliothèque
 - Salle de musique
 - Salle informatique
 - Salles de classes
 - Sanitaires adaptés
 - 2 préaux fermés et chauffés
 - Cours de récréation
- Réfectoires pouvant accueillir simultanément les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Bâtiments annexes et activités hors site

- **Direction ACM & Guichet Unique** : gestion administrative et accueil du public (Petite Maison Jaune entre les écoles maternelle et élémentaire).
- **Un appartement dédié aux espaces de travail des équipes d'animation (accès informatiques compris)**
- Pour les activités à proximité (moins de 100 m) :
 - La Croisée des Vignes : salle de 100 m² divisible en deux
 - Complexe Emile Pladner : terrain de handball, salles de danse et dojo
 - Terrains de football et parc extérieurs

2. Groupe scolaire Vercingétorix

Maternelle

- Salle de motricité.
- Selon les effectifs : salle de peinture et salles de classes.
- Sanitaires adaptés aux âges et aux besoins spécifiques (handicap inclus).
- Salle de sieste et repos.

Élémentaire

- Préau ouvert.
- Selon les effectifs et la nature des activités :
 - Bibliothèque
 - Salle de musique
 - Salle informatique
 - Classes
 - Sanitaires adaptés
- Réfectoires pouvant accueillir simultanément les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Bâtiments annexes et activités hors site

- Activités à proximité (moins de 500 m) :
 - Complexe Gidon : terrain de basket, salle de danse
 - Ponctuellement : accès aux bâtiments communaux

Les outils d'animation :

PROJET D'ANIMATION

ANIMATEURS REFERENTS : _____

GROUPE : ☐ Maternelle ☐ Élémentaire

Classe : _____

Thème du projet :

Titre du projet :

Constat et/ou envie : *(Pourquoi je propose ce projet ?)*

Objectifs généraux du projet : *(Mon projet va permettre à l'enfant de ... ; ces objectifs doivent être en lien avec le constat de départ et doivent être évaluables de façon quantitatives ou qualitatives)*

Sensibilisation : *(Comment je vais présenter mon projet aux enfants ?)*

Préparation : *(Que dois-je faire en amont ? gabarits, réservation de matériel ou de salle particulière, recherche d'informations...)*

DEROULEMENT DU PROJET :

Nombre de séances : _____

*Donner le titre de votre séance + un résumé rapide de ce que les enfants vont faire. Les précisions seront à apporter sur les fiches séances que vous devriez remplir pour **chacune des séances** de votre projet et que vous devrez avoir avec vous pendant la séance.*

Séance 1 :

Séance 2 :

Séance

Liste du matériel :

Non consommables : (ciseaux, feutres, pinceaux, peinture...)

Désignation	Quantité

Consommables : (feuilles, matériel spécifique à l'activité)

Désignation	Quantité	Lieu d'achat ou référence majuscule

FICHE SEANCE

FICHE D'ACTIVITE

Date :

Animateur :

Public :

Thème / Projet :

Titre de l'activité :

Matériel nécessaire :

Déroulement de la séance

	Que fait l'animateur ?	Que fait l'enfant ?
Préparation		
Étape 1		
Étape 2		
Rangement / Nettoyage		

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectifs généraux du projet :

1	
2	
3	

Objectifs terminaux de la séance :

	A la fin de la séance, les enfants seront capables de ...	Critère de réussite	Évaluation

Compétences du socle commun abordées :

Cycle 1 (maternelle) – autres déclinaisons : Cycle 2* (CP=>Ce2) & 3* (Cm1& Cm2)

*** (consultables sur demande)**

1/Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions

- ◆ Langage oral : communiquer, raconter, nommer...
- ◆ Communication écrite : écrire, faire écrire, « lire », déchiffrer...

2/ Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

- ◆ Courir, sauter, lancer
- ◆ Se déplacer dans des environnements variés
- ◆ Coopérer et interagir avec les autres

3/ Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques

- ◆ Production artistique (= arts plastiques)
- ◆ Éducation musicale (chant, écoute, rythme, instruments)

4/ Construire les premiers outils pour structurer sa pensée

- ◆ Numération (dénombrer, compter...)
- ◆ Formes et grandeurs (nommer, jouer avec les formes, puzzle, classements objets...)

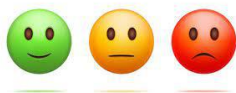
5/ Explorer le monde

- ◆ Se repérer dans le temps et l'espace
- ◆ Découverte du vivant
- ◆ Règles d'hygiène et sécurité

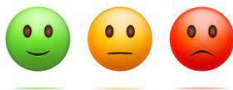
Évaluation générale de la séance : (à compléter après la séance)

Nombre d'enfants participants :

Satisfaction des enfants :



Comportement des enfants :



Observations :

BILAN PERIODE

Période :

Animateur-trice :

Temps d'animation	Animations proposées et/ou vie quotidienne	Objectifs : atteints ou non	Evaluation enfants	Auto-évaluation
Matin				
PM				
Péri soir				

Temps d'animation	Animations proposées et/ou vie quotidienne	Objectifs : atteints ou non	Evaluation enfants	Auto-évaluation
Mercredi Matin				
Mercredi AM				